



Assemblée publique de consultation

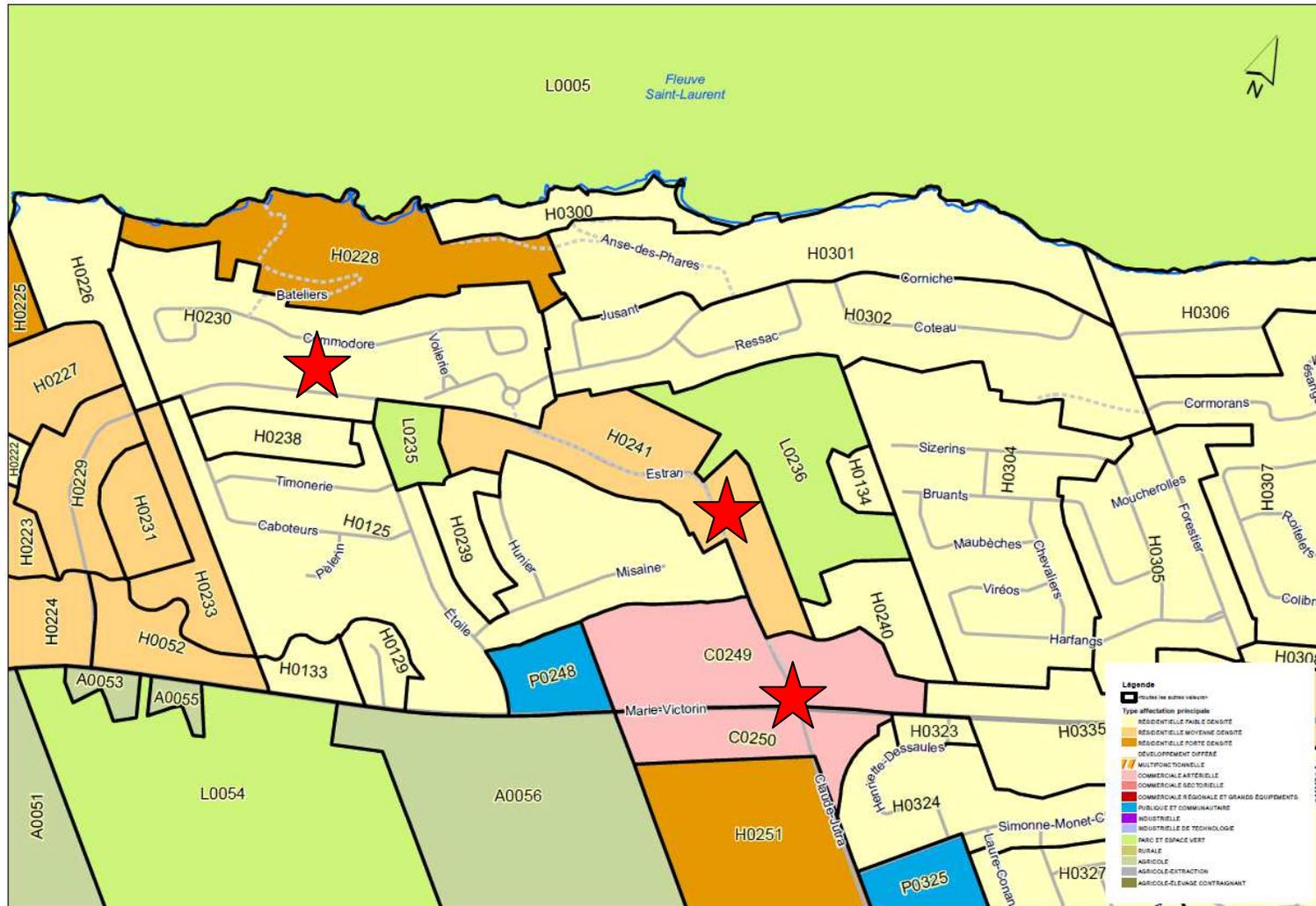
Conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

19 novembre 2014

CONTEXTE

- Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Processus
- Secteurs assujettis
 - zone C0249
 - zone H0241
 - zone H0230

Localisation - zones assujetties



Zone H0241
(rue de l'Estran)

Les objectifs visés sont :

- 1° assurer la sécurité des usagers de la rue de l'Estran en limitant et en contrôlant l'aménagement des entrées véhiculaires;
- 2° assurer une cohérence d'ensemble où les habitations s'intègrent entre elles dans la zone visée et demeurent en équilibre avec les habitations des zones limitrophes;
- 3° favoriser une architecture et un environnement paysager de qualité;
- 4° favoriser l'intimité et la quiétude des résidents par des aménagements appropriés.

Zone C0249
(Marie-Victorin / Claude-Jutra)

Les objectifs visés sont :

- 1° favoriser un environnement de qualité architectural et paysager;
- 2° favoriser la création d'un espace fonctionnel, sécuritaire et convivial pour les usagers du réseau de circulation véhiculaire, cyclable ou piétonnière;
- 3° minimiser l'impact des projets de construction et d'aménagement sur les habitations situées dans les zones contiguës.

Zone H0230

(rue du Commodore / rue de l'Estran)

Les objectifs visés sont :

- 1° favoriser un développement résidentiel offrant une architecture de qualité et une harmonie entre les gabarits, le style architectural et les matériaux de revêtement extérieur des habitations;
- 2° favoriser un environnement paysager de qualité en général, notamment dans l'aménagement de l'aire de stationnement, le type d'éclairage ou l'aménagement paysager permettant d'agrémenter et de sécuriser les lieux tout en favorisant la quiétude et le confort des occupants du terrain ainsi que ceux des terrains adjacents;
- 3° favoriser la protection géomorphologique de la falaise et du cran rocheux à des fins de mise en valeur du paysage.

MERCI !